Image not found or type unknown

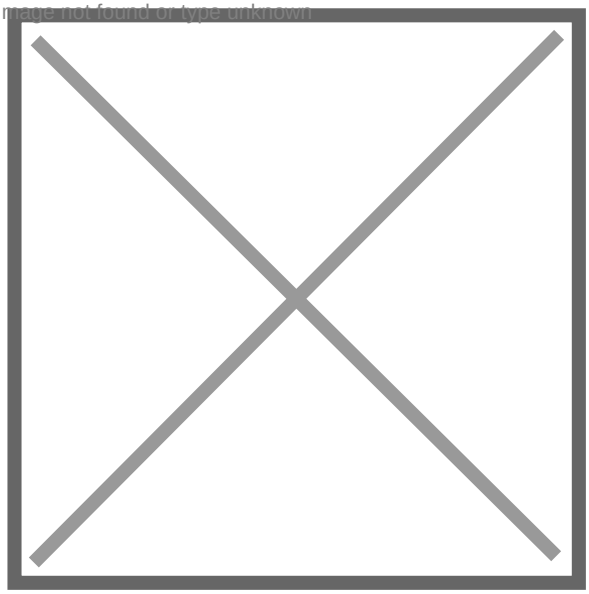

# Convention d'indivision suite a un decès

Par **bretez**, le **08/03/2008** à **09:06**

suite au déces de mon pere le notaire nous fait savoir que mes parents avaient convenus lors de leur divorce une convention d'indivision.
mon père etait gerant durant 5 ans et après ?.
mes parents avaient en commun une maison acheter en 1984 avec un credit sur 20 ans et cette convention a été faite en 1994 lors du divorce soit dix années avant la fin du crédit ou mon père a regler seul le prêt
ma mère a elle droit a quelque chose car depuis leur divorce elle ne nous as jamais donner signe de vie nous sommes trois enfants. ?
merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés